



Fausse dénonciation a mon directeur

Par **vorms**, le **04/07/2012** à **19:01**

Bonjour,

Voila, je suis en arret pour maladie proffessionnelle depuis maintenant 6 mois. Et j'ai a coté de cela des soucis avec des locataires suites a des impayés, des menaces, des dégradations, des intimidations etc.... Je fait donc les procédures qui doivent etre faites. Afin de me porter atteinte, cela fait déjà 2 fois que mes locataires essaies de faire croire a mon directeur que je simule mon arret. Mon locataire a téléphoné a mon directeur il y a a peu près un mois en lui disant qu'il était un de mes voisins, que j'allais très bien, que je béchais mon jardin et qu'il devrait m'envoyer un controle. Heureusement mon directeur me connait et sais que je suis quelqu'un d'honnête. Mais aujourd'hui une de mes collègue m'apprend que mon locataire s'est présenté a mon travail et a demandé a voir mon DRH. Ce a quoi elle à répondu qu'il ni avait aucun moyen de le voir. Cette collègue connait ma situation et la malhonnêteté de mon locataire ayant elle meme eu des soucis avec celui ci. En gros mon locataire harcele mon directeur afin de me nuir. Quelqu'un saurait'il me dire se que je peu faire légalement contre se locataire. Cordialement

Par **chris_idv**, le **05/07/2012** à **09:20**

Bonjour,

Si votre directeur accepte de témoigner en votre faveur vous pouvez porter plainte pour diffamation.

En règle générale il n'est pas intéressant pour le demandeur (vous) de transformer une affaire civile (le non paiement des loyers) en affaire pénale (diffamation) sauf à ne pas pouvoir faire

autrement.

Cordialement,

Par **vorms**, le **05/07/2012** à **14:34**

Bonjour, merci pour votre réponse rapide.

Malheureusement pour moi il y a beaucoup d'autres problèmes avec mes locataires, tentative d'agression, dégradations volontaires, menaces de dégradations, menace de mort et j'en passe. J'ai déposé des plaintes, des mains courantes et rien y faits. Je dois me protéger. Je n'ai pas d'autre choix.

Cordialement